

## **COMMUNIQUE DE PRESSE n° PPI-RDC/046/062020 RELATIF A LA CONDATION A 20 ANS DE PRISON FERME D'UN RESPONSABLE DE L'ANR POUR TORTURE DANS LA PROVINCE DU TANGANYIKA**

L'ONG de défense des droits de l'homme Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) salut la condamnation à la peine de 20 ans de prison ferme de Monsieur Michel BWANA, Secrétaire Provincial de l'Agence nationale de Renseignement (ANR) dans la Province du Tanganyika en République Démocratique du Congo.

Le verdict est tombé le samedi 19 juin 2020 lors de l'audience organisée par le Tribunal de Grande Instance de Kalemie qui a reconnu ce responsable de l'ANR coupable des actes de torture grave contre Monsieur Ghislain KABWE, dont l'image de cette atrocité a fait le tour de toile la semaine passée.

PPI encourage vivement la solidarité dont ont fait montre les organisations de défense des droits humains en RDC et à travers le monde pour exiger que justice soit faite au compatriote KABWE et que plus jamais pareille situation ne se répète.

Enfin, PPI rappelle que la victime de ces actes de torture, Monsieur Ghislain KABWE a été transféré urgemment à Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga où il poursuit avec les soins de santé.

**Fait à Bukavu, le 21 juin 2020**

**Pour PPI**

**Maitre Pascal MUPENDA**  
**Directeur des Programmes RDC**